

LES RÉFUGIÉS ESPAGNOLS EN EURE ET LOIR

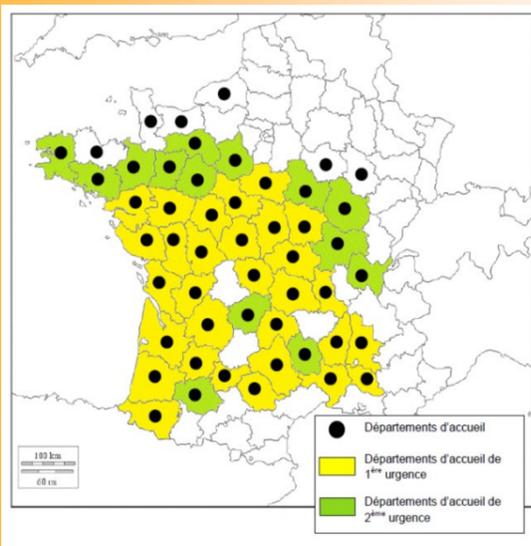
L'arrivée en Eure et Loir

la répartition des réfugiés dans le département

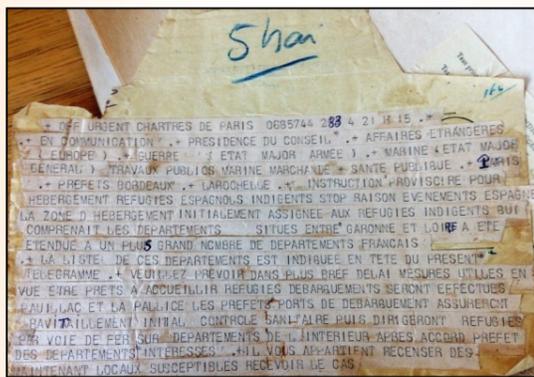
Dès 1936, devant l'arrivée de vagues de réfugiés en provenance d'Espagne, le gouvernement adopte une politique visant à assurer à ces populations un hébergement temporaire loin de la frontière. Le 19 août 1936, le ministre de l'intérieur recommande aux préfets des départements frontaliers d'inviter les réfugiés à retourner en Espagne dans un délai de cinq jours ou à se rendre dans un département situé entre Garonne et Loire. « Une instruction générale sur l'hébergement des réfugiés espagnols » de mai 1937 synthétise toutes les dispositions précédentes et détermine la liste des départements d'accueil de 1ère et 2ème urgence.

En 1939, devant l'arrivée de près d'un demi-million de personnes, les autorités françaises choisissent de concentrer les réfugiés près de la frontière pour éviter qu'ils ne se dispersent et pouvoir ainsi les contrôler. Toutefois les femmes sont acheminées avec les enfants dans toute la France (excepté la région parisienne), loin des frontières avec l'Espagne. En mars 1939, 77 départements accueillent quelques 170000 réfugiés.

Les départements d'accueil des réfugiés espagnols 1936 à 1939



Télégramme de mai 1937 annonçant au préfet d'Eure et Loir que son département est désormais destiné à accueillir des réfugiés espagnols. Ce même télégramme l'invite à procéder au recensement des possibilités locales d'hébergement.



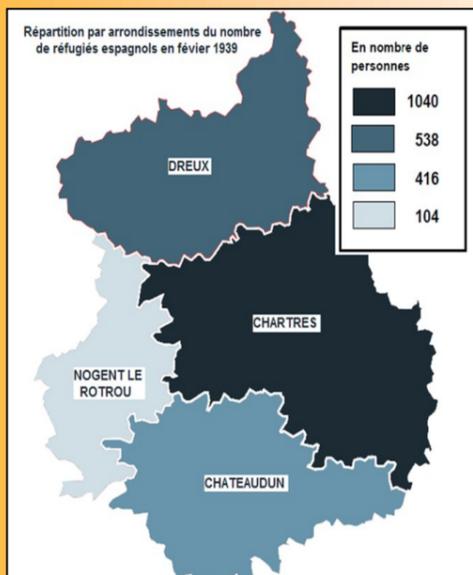
Source : Archives d'Eure et Loir

Le camp de Lucé qui sera au cœur du dispositif d'accueil

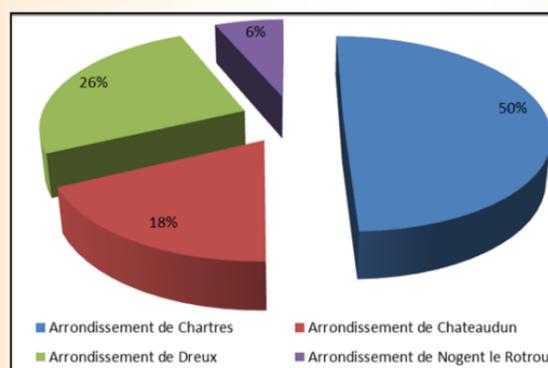


En Eure et Loir, dès 1937, le préfet fait procéder au recensement des possibilités locales de logement. En 1939, une semaine avant l'arrivée des premiers convois, à la demande du gouvernement, un nouvel état des possibilités d'accueil est dressé en Eure-et-Loir. Le camp militaire de Lucé, près de Chartres, désaffecté peu après la 1ère Guerre mondiale est rouvert pour constituer le cœur du dispositif d'accueil dans le département. L'ancienne prison de Châteaudun sera sollicitée aussi mais ces structures étant insuffisantes pour accueillir plus de 2000 réfugiés (pour l'essentiel des femmes et des enfants), on les dirigera aussi vers une cinquantaine de communes rurales.

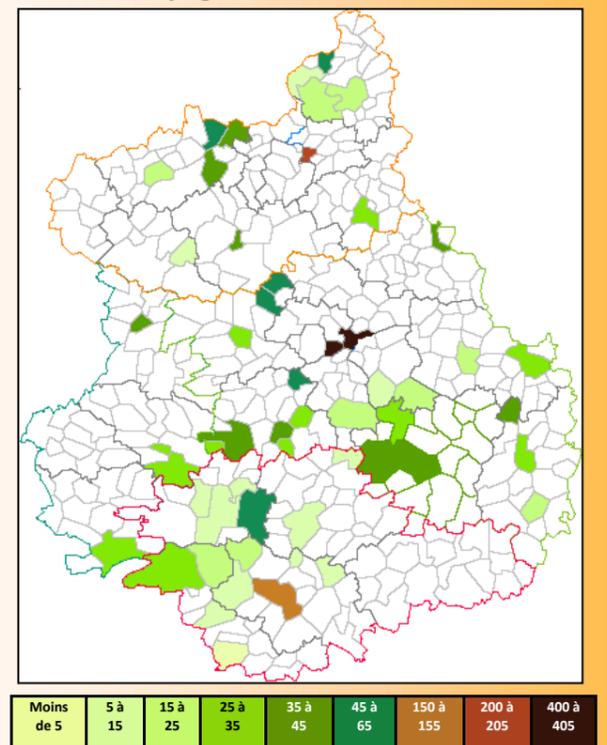
Répartition par arrondissements des réfugiés espagnols en février 1939



La moitié des réfugiés seront accueillis dans l'arrondissement de Chartres, les arrondissements de Dreux et Châteaudun accueillant l'essentiel des déplacés restants. L'arrondissement de Nogent le Rotrou (à l'époque circonscription du député J. Deschanel "indépendant de gauche" soutenu par la droite libérale) sera peu actif dans l'accueil.



Répartition par communes des réfugiés espagnols en février 1939



Source : Archives d'Eure et Loir – Fond : 4M art. 255 – 256)